

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 351 17 février 2010

SOMMAIRE

| Alpina Real Estate GP II 18843 | Hoen S.a.r.i |
|---|--|
| Andante S.A | Home Design Immobilière Sàrl 16843 |
| Arleen S.A | Hôtel Français S.A |
| Barclays Aegis Investments S.à r.l 16817 | HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l 16802 |
| Barclays Alpheus Investments S.à r.l 16818 | HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l 16810 |
| Barclays Themis Investments S.à r.l 16817 | Ide S.à r.l |
| Benecura S.à r.l | Industrial Holdings S.A 16808 |
| Bivange Lotissements S.à r.l 16831 | J.A.C.C. S.A |
| Clerical Medical Non Sterling Property Company S.àr.l | Lombard Odier Recovery Convertible Bond Fund |
| Compagnie Alimentaire et Financière S.A. | Misys Overseas Investments S.à r.l 16817 |
| 16821 | Montinvest International S.A 16810 |
| CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l. | Nevest S.A |
| | Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l. |
| Daisy Communication Soparfi S.A 16819 | |
| Encore Trier S.à r.l | P.F. Nursing Homes Holding16820 |
| Entreprise de Constructions Patrick Fa- | Philips International Finance S.A 16810 |
| renzena Sàrl | Presidential Real Estate Development 16820 |
| Epicerie Place de France S.à r.l 16833 | Promover S.A |
| EQT III CH I S.à r.l | Quadragon Holding S.A 16810 |
| EQT III CH I S.à r.l | Quadrige S.A |
| EQT III CH I S.à r.l | Rock Buildings Invest S.à r.l 16833 |
| Financière C S.A | Schetralux 16832 |
| Financière E S.A | Seril |
| FZ Peintures S.à r.l | Sonnys S.à r.l |
| Gabriel Investments S. à r.l | Spring Multiple 2007 S.C.A |
| Garage Norbert BESTGEN16832 | Talmont Investment S. à r.l 16809 |
| Grandros S.A | Trans Europa Stahl Logistik S.A 16833 |
| Grandros S.A | Vega Real Estate |
| Hangzhou Development Company S.A | Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l 16802 |
| Hieroglyphe Design S.à.r.l | |



Hieroglyphe Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.928.

Les comptes annuels au 18 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015774/13.

(100009832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015775/13.

(100009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 214.273,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.715.

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Close Trustees (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at P.O. 1034 GT, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, solely in its capacity as trustee of the JCF HRE AIV II 1 Trust, a trust established by Declaration of Trust dated May 13, 2008 under the laws of Cayman Islands;

here represented by Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 1 July 2008, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings II 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 2 May 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1450 on 12 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 138.715 (the "Company").

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares,



- one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class | shares.

Following the above conversion of the existing and subscribed share capital, the Sole Shareholder now holds one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred one thousand seven hundred seventy-three euro (201,773) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of two hundred fourteen thousand two hundred seventy euro (EUR 214,273) through the issuance of:

- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class A shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class B shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class C shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class D shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class E shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class \boldsymbol{F} shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class G shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class H shares,
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class I shares, and
- two million seventeen thousand seven hundred thirty (2,017,730) new class J shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and Payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder here represented as aforementioned.

The New Shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an interest-free convertible loan agreement dated 1 July 2008 entered into by and between the Company as borrower and the Sole Shareholder as lender of a principal amount of two hundred one thousand seven hundred seventy-three euro and thirty-seven cent (EUR 201,773.37) out of which two hundred one thousand seven hundred seventy-three euro (EUR 201,773) shall be allocated to the share capital and thirty-seven cent (EUR 0.37) shall be allocated to the share premium account.

The proof of the existence of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr. Xavier de Cillia and/or Mr. Willem van Rooyen, acting individually, with full power, including the power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" Art. 6. (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Article 6 shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred fourteen thousand two hundred seventy-three euro (EUR 214,273) represented by two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class A shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class B shares, two million one hundred



forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class C shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class D shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class E shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class F shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class G shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class H shares, two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class I shares and two million one hundred forty-two thousand seven hundred thirty (2,142,730) class I shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, and the class J shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class])."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 in the Company's articles of incorporation and to subsequently renumber the existing articles 24 and 25 as articles 25 and 26 respectively. The new article 24 shall now read as follows:

- "Art. 24. In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:
- (a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class A share;
- (b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class B share;
- (c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class C share;
- (d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class D share;
- (e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class E share;
- (f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class F share;
- (g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class G share;
- (h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class H share;
- (i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class I share; and
 - (j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Seventh resolution

As a consequence of the creation of the new article 24, the Sole Shareholder resolves to amend the article 23 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 23.** (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 24 below."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 25 (formerly article 24) of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

"Art. 25. (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 24. above or to the sole shareholder, as the case may be."



Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 4,100.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Close Trustees (Cayman) Limited, une société constituée et existant selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social au P.O. 1034 GT, Grand Cayman KY1-1102, lles Cayman, engagée uniquement en sa qualité de mandataire de JCF HRE AIV II 1 Trust, un trust constitué par une "Déclaration of Trust" datée du 13 mai 2008, régi par les lois des lles Caïman;

ici représentée par Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2008. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée Unique (l'"Associée Unique") de HRE Investment Holdings II 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.715, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mai 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juin 2008, numéro 1450.

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Suite à cette conversion des parts sociales existantes et souscrites, l'Associée Unique détient à ce jour cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit pour un montant de deux cent un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 201.773) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux cent quatorze mille deux cent soixante-treize euros (EUR 214.273) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe A,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe B,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe C,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe D,



- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe E,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe F,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe G,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe H,
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe I, et
- deux millions dix-sept mille sept cent trente (2.017.730) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les "Nouvelles Parts Sociales".

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique ici représenté comme il est dit ci-

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt convertible sans intérêt en date du 1 ^{er} juillet 2008 conclu entre la Société en tant qu'emprunteur et l'Associée Unique en tant que prêteur, pour un montant total de deux cent un mille sept cent soixante-treize euros et soixante-treize cents (EUR 201.773,73) sur lesquels seront alloués deux cent un mille sept cent soixante-treize euros (EUR 201.773) au capital social et trente-sept cents (EUR 0,37) au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

L'Associée Unique donne pouvoir à M. Xavier de Cillia et/ou à M. Willem van Rooyen, pouvant agir individuellement, avec plein pouvoir incluant un pouvoir de substitution, aux fins d'apporter les modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

" Art. 6. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J.)"

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ainsi, l'article 6 doit à présent se lire comme suit:

"**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent quatorze mille deux cent soixante treize euros (EUR 214.273) représenté par deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe A, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe B, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe C, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe D, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe E, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe F, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe G, deux millions cent quarante deux mille sept cent trente (2,142,730) parts sociales de classe I, et par deux millions cent quarante deux mille sept-cent trente (2,142,730) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les "Parts Sociales" et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)."



Sixième résolution

L'Associé décide de créer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société et de procéder au changement de la numérotation respectivement des articles 25 et 26. Le nouvel article 24 doit à présent se lire comme suit:

- " Art. 24. Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux Associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution (les "Distributions"), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:
- a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;
- b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;
- c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;
- d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;
- e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;
- f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;
- g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;
- h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;
- i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et
- j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions."

Septième résolution

Suite à la création du nouvel article 24, l'Associée Unique décide de modifier le dernière phrase de l'article 23 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit:

" Art. 23. (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 24 ci-dessus."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 4.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28989. Reçu mille huit euros quatre-vingt-sept cents (1008,87€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Référence de publication: 2010014412/295.

(100008163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.



Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.597.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1 ^{er} juillet 1996 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

Et

Industrial Holdings S.A.

Luxembourg, R.C.S. B55597

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010015768/22.

(100008033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Entreprise de Constructions Patrick Farenzena Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 43, rue Grand-Duc Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015776/13.

(100009836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

Les comptes annuels au 31 JUILLET 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015777/13.

(100009862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

Les comptes annuels au 31 JUILLET 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010015778/13.

(100009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Talmont Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015681/11.

(100010090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Arleen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.677.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le vendredi 8 janvier 2010 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 25B boulevard Royal, Forum Royal, 4 ème étage, L-2449 Luxembourg.
 - Administrateurs démissionnaires:
 - * La démission de Monsieur Roeland P. Pels de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
 - * La démission de Monsieur Bart Zech de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- * La démission de Monsieur Markus Hugelshofer de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué a été acceptée avec effet immédiat.
 - Commissaire aux comptes démissionnaire:
- * La démission de la société Kohnen & Associés S.A.R.L. de ses fonctions de commissaire aux comptes a été acceptée avec effet immédiat.
 - Nominations:
- * Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.
- * Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.
- * Madame Anna Meunier De Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat.
- * La société MRM Consulting S.A., 5 rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, est nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.
 - * Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ARLEEN SA

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2010015766/34.

(100008389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.



Philips International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 7.334.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010015869/15.

(100009781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Quadragon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015880/9.

(100009711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Quadrige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015882/9.

(100009712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Montinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 79.761.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015970/10.

(100009870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.103,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ATC Trustees (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at P.O. Box 30592 SMB, Harbour Drive, Cayside 2 nd Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, solely in its capacity as trustee of the JCF HRE AIV II 2 Trust, a trust established by Declaration of Trust dated May 13, 2008 under the laws of the Cayman Islands,



here represented by Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 1 July 2008, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1464 on 13 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 138.712 (the "Company").

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class | shares.

Following the above conversion of the existing and subscribed share capital, the Sole Shareholder now holds: one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred nineteen thousand six hundred three euro (EUR 119,603) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred thirty-two thousand one hundred three euro (EUR 132,103) through the issuance of the following new shares:

- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class A shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class B shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class C shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class D shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class E shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class F shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class G shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class H shares,
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class I shares, and
- one million one hundred ninety-six thousand thirty (1,196,030) new class J shares,

having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and Payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder here represented as aforementioned.

The New Shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an interest-free convertible loan agreement dated 1 July 2008 entered into by and between the Company as borrower and the Sole Shareholder as lender of a principal amount of one hundred nineteen thousand six hundred three euro and seventy cent (EUR 119,603.70) out of which one hundred nineteen thousand six hundred three euro (EUR 119,603) shall be allocated to the share capital and seventy cent (EUR 0.70) shall be allocated to the share premium account.

The proof of the existence of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr. David Beaucé and/or Mr. Jan Willem Overheul, acting individually, with full power, including the power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" Art. 6. (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Article 6 shall now read as follows:

"**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thirty-two thousand one hundred three euro (EUR 132,103) represented by one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class A shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class C shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class D shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class D shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class F shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class G shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class G shares, one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class I shares, and one million three hundred twenty-one thousand thirty (1,321,030) class J shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, and the class J shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 in the Company's articles of incorporation and to subsequently renumber the existing articles 24 and 25 as articles 25 and 26 respectively. The new article 24 shall now read as follows:

- "Art. 24. In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:
- (a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class A share;
- (b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class B share;
- (c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class C share;
- (d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class D share;
- (e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class E share;
- (f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class F share;
- (g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class G share;
- (h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class H share;



- (i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class I share; and
 - (j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Seventh resolution

As a consequence of the creation of the new article 24, the Sole Shareholder resolves to amend the article 23 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" Art. 23. (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 24 below."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 25 (formerly article 24) of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

"Art. 25. (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 24. above or to the sole shareholder, as the case may be."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ATC Trustees (Cayman) Limited, une société constituée et existant selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 30592 SMB, Harbour Drive, Cayside 2 nd Floor, George Town, Grand Caïman, Caïman Islands, uniquement engagée en sa capacité de trustee de JCF HRE AIV II 2 Trust, un trust constitué par "Déclaration of Trust" daté du 13 mai 2008 soumis aux lois des lles Caïman,

ici représentée par Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2008. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée Unique (l'"Associée Unique") de HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.712, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 juin 2008, numéro 1464.

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E,



- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Suite à cette conversion des parts sociales existantes et souscrites, l'Associée Unique détient à ce jour cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, et cent vin

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit pour un montant de cent dix-neuf mille six cent trois euros (EUR 119,603) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cent trente-deux mille cent trois euros (EUR 132.103) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe A,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe B,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe C,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe D,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe E,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe F,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe G,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe H,
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe I, et
- un million trois cent vingt et un mille trente (1.196.030) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les "Nouvelles Parts Sociales".

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt convertible sans intérêt en date du 1 er juillet 2008 conclu entre la Société en tant qu'emprunteur et l'Associée Unique en tant que prêteur, pour un montant total de cent dix-neuf mille six cent trois euros et soixante-dix cents (EUR 119.603,70) dont un montant de cent dix-neuf mille six cent trois (EUR 119.603) sera alloué au capital social et un montant de soixante-dix cents (EUR 0,70) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

L'Associée Unique donne pouvoir à M. Xavier de Cillia et/ou à M. Willem van Rooyen, pouvant agir individuellement, avec plein pouvoir incluant un pouvoir de substitution, aux fins d'apporter les modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

" Art. 6. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J.)"

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ainsi, l'article 6 doit à présent se lire comme suit:

" Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent trente-deux mille cent trois euros (EUR 132.103) représenté par un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe A, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe B, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe C, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) classe D, un million quatre cent



quarante-six mille trente-sept parts sociales de classe E, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe F, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe G, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe H, un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe I, et un million trois cent vingt et un mille trente (1.321.030) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les "Parts Sociales" et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)."

Civième résolution

L'Associé décide de créer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société et de procéder au changement de la numérotation respectivement des articles 25 et 26. Le nouvel article 24 doit à présent se lire comme suit:

- " Art. 24. Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux Associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution (les "Distributions"), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:
- a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;
- b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;
- c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;
- d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;
- e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;
- f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;
- g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;
- h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;
- i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et
- j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions."

Septième résolution

Suite à la création du nouvel article 24, l'Associée Unique décide de modifier le dernière phrase de l'article 23 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit;

" Art. 23. (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 24 ci-dessus."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28990. Reçu cinq cent quatre-vingt dix-huit euros deux cents (EUR 598,02).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Référence de publication: 2010014413/292.

(100008162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

IDE S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010016043/15.

(100009649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Benecura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.251.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Benecura S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010016044/15.

(100009768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016045/10.

(100009827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Misys Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.849.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016046/10.

(100009833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010016047/15.

(100009884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Barclays Themis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.477.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010016048/15.

(100009886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Promover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.041.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «PROMOVER S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 140.041), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1 ^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1860 du 29 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.



L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «PROMOVER S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16231. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014417/58.

(100008265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010. Certifié conforme et sincère Pour la Société Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2010016049/15.

(100009889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Gérant

Pour la société

Un mandataire

ADREAS DEMMEL

MANAGER

Référence de publication: 2010016050/16.

(100009930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Daisy Communication Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 69.723.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«ZYBURN LIMITED», une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (lle de Man);

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (lle de Man), en date du 18 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.723, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 mai 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 545 du 15 juillet 1999, page 26 130 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

- 2.- Que le capital social de la Société s'élève à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, chaque actions étant intégralement libérée en numéraire.
- 3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «DAISY COM-MUNICATION SOPARFI S.A.».
- 4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.



- 5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.
- 6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.
- 7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.
 - 8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16242. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014418/55.

(100008269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Vega Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 116.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures

Référence de publication: 2010016054/11.

(100010011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

P.F. Nursing Homes Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010016058/11.

(100010160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Presidential Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.663.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: LSO DC/03609, No L090040414.04, Déposé le 13/03/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signatures

Référence de publication: 2010016059/13.

(100010164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

COMALFI, Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.861.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«ZYBURN LIMITED», une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas 5, Athol Street (lle de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), en date du 18 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Que la société «COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.861, a été constituée suivant acte notarié daté du 02 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 214 du 21 mai 1992 (ci-après «la Société»).
- 2.- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 1 ^{er} juillet 2003, publié au Mémorial le 13 septembre 2003, sous le numéro 945 et page 45351.
- 3.- Que le capital social de la Société, s'élève à l'heure actuelle à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350'000.- EUR) et se trouve représenté par quatorze mille (14'000) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.
- 3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des quatorze mille (14'000) actions de la Société «COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.».
- 4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.
- 5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.
- 6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.
- 7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.
 - 8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16245. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014419/57.

(100008274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.649.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

ANDREAS DEMMEL

MANAGER

Référence de publication: 2010016052/16.

(100009937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Hangzhou Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.681.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Rectificatif dépôt N° L090202095.04 du 30.12.2009).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010016060/10.

(100010197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.269.782.758,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.715.

In the year two thousand and nine, on the eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. CSC Computer Sciences International Inc., a company organised under the laws of the state of Nevada, United States of America, having its registered office at 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511, United States of America,

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2009; and

2. CSC Deutschland Solutions GmbH, a company incorporated under the law of Germany, having its registered office at Abraham-Lincoln-Park 1, 65189 Wiesbaden, Germany,

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2009.

The appearing party referred to under item 1. above is the current sole shareholder of the Company and is referred to hereinafter as the Shareholder.



The appearing party referred to under item 2 above is referred to hereinafter as CSC Germany. CSC Germany and the Shareholder intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notice.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand two hundred and fifty-eight Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 3,269,782,758 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred eighty two thousand seven hundred and fifty-eight Euro) by way of the issuance of 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand two hundred and fifty-eight Euro) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and a subscription price equal to their nominal value.
- 3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by means of several contributions in kind consisting of shares and receivables by CSC Computer Sciences International Inc. and CSC Deutschland Solutions GmbH.
- 4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3. above.
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authority in connection thereto.
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand two hundred and fifty-eight Euro), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 3,269,782,758 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred eighty two thousand seven hundred and fifty-eight Euro) by the creation of 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand two hundred and fifty-eight) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Newly Issued Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above second resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholder and CSC Germany, represented as stated above, intervene at the present Meeting and hereby declare to (i) subscribe for an aggregate of 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand and two hundred fifty-eight) Newly Issued Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a subscription price of EUR 1 (one Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of several contributions in kind consisting of the following, in the proportions set out in the below table:

- 68,438,941 (sixty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred forty-one) shares (the UK 1 Shares) in CSC Computer Sciences Holdings One Limited, a company incorporated and existing under the laws of England, with its registered office at Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, United Kingdom, and registered under number 7073277 (UK 1), such UK 1 Shares having an aggregate value of EUR 151,849,714 (one hundred fifty-one million eight hundred forty-nine thousand seven hundred and fourteen Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.5 (ninety-eight point five) percent of the share capital of UK 1;
- 694,225,569 (six hundred ninety-four million two hundred twenty-five thousand five hundred sixty-nine) shares (the UK 2 Shares) in CSC Computer Sciences Holdings Two Limited, a company incorporated and existing under the laws of England, with its registered office at Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, United Kingdom



and registered under number 7073335 (UK 2), such UK 2 Shares having an aggregate value of EUR 1,540,321,254 (one billion five hundred forty million three hundred twenty-one thousand two hundred and fifty-four Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.5 (ninety-eight point five) percent of the share capital of UK 2;

- 321,924,008 (three hundred twenty-one million nine hundred twenty-four thousand eight) shares (the UK 5 Shares) in CSC Computer Sciences International Limited, a company incorporated and existing under the laws of England, with registered office at Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, United Kingdom and registered under number 7073279 (UK 5), such UK 5 Shares having an aggregate value of EUR 714,272,728 (seven hundred fourteen million two hundred seventy-two thousand seven hundred and twenty-eight Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.5 (ninety-eight point five) percent of the share capital of UK 5;
- 98,500 (ninety-eight thousand five hundred) shares (the CSC SAS Shares) in CSC SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at Immeuble Le Balzac, 10 Place des Vosges, 92072 Paris La Défense Cedex, France, and registered with the trade and companies register of Nanterre under number 315 042 770 RCS Nanterre (CSC SAS), such CSC SAS Shares having an aggregate value of EUR 1,573,055 (one million five hundred seventy-three thousand and fifty-five Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.5 (ninety-eight point five) percent of the share capital of CSC SAS;
- 2,090,663 (two million ninety-thousand six hundred sixty-three) shares (the CSC Continuum Shares) in Continuum SOCS SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 14 Place de la Coupole, Axe Liberté, 94220 Charenton Le Pont, France, and registered with the trade and companies register of Créteil under number 404 401 861 RCS Créteil (CSC Continuum), such CSC Continuum Shares having an aggregate value of EUR 51,102,067 (fifty one million one hundred two thousand and sixty-seven Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.5 (ninety-eight point five) percent of the share capital of CSC Continuum;
- 107,218 (one hundred seven thousand two hundred eighteen) shares (the Balzac Holdco Shares) in CSC Computer Sciences SNC, a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 10 Place des Vosges, 92072 Paris La Défense Cedex, France, and registered with the trade and companies register of Nanterre, under number 381 902 667 RCS Nanterre (Balzac Holdco), such Balzac Holdco Shares having an aggregate value of EUR 214,074,261 (two hundred fourteen million seventy-four thousand two hundred and sixty-one Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.49 (ninety-eight point forty nine) percent of the share capital of Balzac Holdco;
- a 98.40 (ninety-eight point forty) percent shareholding interest (the CSC VOF Contribution) in CSC Computer Sciences VOF/SNC, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at Hippokrateslaan 14, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgium, and registered under number 0451.042.476 RPR Brussel (CSC VOF), such CSC VOF Contribution having an aggregate value of EUR 27,595,116 (twenty-seven million five hundred ninety-five thousand one hundred and sixteen Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.40 (ninety-eight point forty) percent of the share capital of CSC VOF;
- EUR 2,755,368 (two million seven hundred fifty-five thousand three hundred and sixty-eight Euro) (the CSC Portugal Contribution) of the value of 1 (one) quota (the CSC Portugal Share) representing 95 (ninety-five) percent of the share capital of CSC Computer Sciences (Portugal) Lda, a company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered office at Lagoas Park Edificio 1, 2740-264 Porto Salvo Oeiras, Portugal, and registered under number 503948390 (CSC Portugal), with such CSC Portugal Contribution having an aggregate value of EUR 2,755,368 (two million seven hundred fifty-five thousand three hundred and sixty-eight Euro) for the purpose of the contribution;
- 23,742 (twenty-three thousand seven hundred forty-two) shares (the CSC Espana Shares), in CSC Espana SA, a company incorporated and existing under the laws of Spain, with its registered office at Avenida Diagonal, 545 Pl. 6, Edificio L'Illa, 08029 Barcelona, Spain, and registered under number C.i.f. A59425546 (CSC Espana), such CSC Espana Shares having an aggregate value of EUR 15,883,075 (fifteen million eight hundred eighty-three thousand and seventy-five Euro) for the purpose of the contribution and representing 98.6 (ninety eight point six) percent of the share capital of CSC Espana;
- a GBP denominated receivable in an Euro equivalent amount of EUR 437,098,130 (four hundred thirty-seven million ninety-eight thousand one hundred and thirty Euro) (the UK 2 Receivable) held by the Shareholder against UK 2; and
- a GBP denominated receivable in an Euro equivalent amount of EUR 113,245,490 (one hundred thirteen million two hundred forty-five thousand four hundred and ninety Euro) (the CS UK/NR) held by the Shareholder against CSC Computer Sciences Limited, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, United Kingdom and registered under number 00963578.

The contributions in kind of the shares and of the receivables made by the Shareholder and CSC Germany to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

| Contributor | Company's | Consideration | value for the |
|---|--------------------------|---------------|----------------|
| | shares subscribed | | purpose of the |
| | (nominal value | | contribution |
| | of EUR 1) | | in EUR |
| CSC Computer Sciences International Inc | 151,8 4 9,714 | UK 1 Shares | 151,849,714 |
| | 1.540.321.254 | UK 2 Shares | 1.540.321.254 |



| | 714,272,728 | UK 5 Shares | 714,272,728 |
|---|---------------|------------------------------|---------------|
| | 1,573,055 | CSC SAS Shares | 1,573,055 |
| | 51,102,067 | CSC Continuum Shares | 51,102,067 |
| | 214,074,261 | Balzac Holdco Shares | 214,074,261 |
| | 27,595,116 | CSC VOF Contribution | 27,595,116 |
| | 2,755,368 | CSC Portugal Contribution | 2,755,368 |
| | 437,098,130 | UK 2 Receivable | 437,098,130 |
| | 113,245,490 | CS UK/NR | 113,245,490 |
| Total Computer Sciences International Inc | 3,253,887,183 | N/A | 3,253,887,183 |
| CSC Deutschland Solutions GmbH | 15,883,075 | CSC Espana Shares | 15,883,075 |
| Total CSC Deutschland Solutions GmbH | 15,883,075 | N/A | 15,883,075 |
| Total | 3.269.770.258 | N/A | 3.269.770.258 |

Such contributions in kind in an aggregate amount of EUR 3,269,770,258 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred seventy thousand two hundred and fifty-eight Euro) are to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of said contributions made by the Shareholder has been certified to the undersigned notary by the balance sheet of the Shareholder, dated December 8, 2009 and signed for approval by the management of the Shareholder which show that the value for the purpose of these contributions of the shares and the receivables contributed to the Company by the Shareholder (as described in the above table) is worth at least EUR 3,253,887,183 (three billion two hundred fifty-three million eight hundred eighty-seven thousand one hundred and eighty-three Euro).

The value of said contribution made by CSC Germany has been certified to the undersigned notary by the balance sheet of CSC Germany, dated December 3, 2009 and signed for approval by the management of CSC Germany which show that the value for the purpose of this contribution of the CSC Espana Shares contributed to the Company by CSC Germany (as described in the above table) is worth at least EUR 15,883,075 (fifteen million eight hundred eighty-three thousand and seventy-five Euro).

It results also in essence from certificates issued by the Shareholder dated 8 December 2009 relating to the shares and, as the case may be, the shareholding interests contributed to the Company in the manner described above, that:

- 1. the Shareholder is the owner of the shares, or as the case may be, shareholding interests, contributed at this Meeting;
- 2. such shares, or as the case may be, shareholding interests, are fully paid-up;
- 3. the Shareholder is entitled to the shares and possesses the power to dispose of the shares, or as the case may be, shareholding interests;
- 4. the shares, or as the case may be, shareholding interests, are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares, or as the case may be, shareholding interests, and the shares, or as the case may be, shareholding interests, are not subject to any attachment;
- 5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares, or as the case may be, the shareholding interest, be transferred to him;
- 6. according to applicable law and the articles of association of the relevant company, the shares, or as the case may be, shareholding interests, are freely transferable;
- 7. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the shares, or as the case may be, shareholding interests, will be effected upon this Meeting; and
- 8. the shares or, as the case may be, the shareholding interests, are worth at least the value indicated in the above table.

It results also in essence from certificates issued by the Shareholder dated 8 December 2009 relating to the receivables contributed to the Company in the manner described above that:

- 1. the Shareholder is the owner of the receivables contributed at this Meeting;
- 2. the Shareholder is entitled to the receivables and possesses the power to dispose of the receivables;
- 3. the receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the receivables and the receivable are not subject to any attachment;
- 4. according to law applicable to the receivable as well as the terms of the agreement by which it is governed, the receivables are freely transferable;
- 5. all formalities required pursuant the law applicable to the receivable, as well as the terms of the agreement by which it is governed, will be effected upon this Meeting; and
 - 6. the receivables are worth at least the value indicated in the above table.



It results also in essence from a certificate issued by CSC Germany dated 8 December 2009 relating to the shares contributed to the Company in the manner described above, that:

"

- 1. the Subscriber is the owner of the Shares;
- 2. such Shares are fully paid-up;
- 3. the Subscriber is entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- 4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- 5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
 - 6. according to Spanish law and the articles of association of CSC Espana, such Shares are freely transferable;
- 7. all formalities required under Spanish law subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon the extraordinary general meeting of the shareholder of Luxco to be held on or around 8 December 2009; and
 - 8. the Shares are worth at least 15,883,075 (fifteen million eight hundred eighty three thousand and seventy five Euro)."

It results also from certificates issued by the Company dated 8 December 2009 relating to the shares and receivables contributed to the Company in the manner described above that the shares and the receivables are worth at least the amounts as set out in the above table.

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The said balance sheets and the said Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

All the shares and all the receivables contributed as described above are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

| Shareholders | Shares |
|---|---------------|
| CSC Computer Sciences International Inc | 3,253,899,683 |
| CSC Deutschland Solutions GmbH | 15,883,075 |
| TOTAL | 3,269,782,758 |

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" Art 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,269,782,758 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred eighty-two thousand seven hundred and fifty-eight Euro), represented by 3,269,782,758 (three billion two hundred sixty-nine million seven hundred eighty-two thousand and seven hundred fifty-eight) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg or of BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, to proceed on behalf of the company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

1. CSC Computer Sciences International Inc., une société de droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2009; et

2. CSC Deutschland Solutions GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social au Abraham-Lincoln-Park 1, 65189 Wiesbaden, Allemagne,

ici représenté par Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2009.

La partie comparante mentionnée au point 1. ci-dessus est l'associé unique actuel de la Société et sera ci-après désignée comme l'Associé.

La partie comparante mentionnée au point 2. ci-dessus est désignée ci-après comme CSC Allemagne. CSC Allemagne et l'Associé participent à la présente Assemblée afin de souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;
 - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.269.770.258 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit euros) de manière à porter le capital social de la Société à 3.269.782.758 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit euros) via l'émission de 3.269.770.258 (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et un prix de souscription égal à leur valeur nominale.
- 3. Intervention, souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus au moyen de plusieurs apports en nature consistant en des actions et des créances détenues par CSC Computer Sciences International Inc. et CSC Deutschland Solutions GmbH.
- 4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications énoncées ci-dessus, avec pouvoir et autorité y relatifs.
 - 6. Divers.
 - III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.269.770.258 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 3.269.782.758 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit euros) par l'émission de 3.269.770.258 (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales Nouvellement Emises).



Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé et CSC Allemagne, représentés comme indiqué ci-dessus, interviennent à la présente Assemblée et déclarent (i) souscrire à l'intégralité des 3.269.770.258 (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit) Parts Sociales Nouvellement Emises d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, pour un prix de souscription de 1 EUR (un euro) chacune, et (ii) libérer entièrement les Parts Sociales Nouvellement Emises au moyen de plusieurs apports en nature répartis comme suit, dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

- 68.438.941 (soixante-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quarante-et une) actions (les Actions UK 1) dans CSC Computer Sciences Holdings One Limited, une société constituée et existant sous le droit britannique, ayant son siège social au Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 7073277 (UK 1), lesdites Actions UK 1 ayant une valeur totale de 151.849.714 EUR (cent cinquante et un millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatorze euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,5 (quatre-vingt-dix-huit virgule cinq) pour cent du capital social de UK 1;
- 694.225.569 (six cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-neuf) actions (les Actions UK 2) dans CSC Computer Sciences Holdings Two Limited, une société constituée et existant sous le droit britannique, ayant son siège social au Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 7073335 (UK 2), lesdites Actions UK 2 ayant une valeur totale de 1.540.321.254 EUR (un milliard cinq cent quarante millions trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante-quatre euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,5 (quatre-vingt-dix-huit virgule cinq) pour cent du capital social de UK 2;
- 321.924.008 (trois cent vingt-et-un millions neuf cent vingt-quatre mille huit) actions (les Actions UK 5) dans CSC Computer Sciences International Limited, une société constituée et existant sous le droit britannique, ayant son siège social au Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 7073279 (UK 5), lesdites Actions UK 5 ayant une valeur totale de 714.272.728 EUR (sept cent quatorze millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,5 (quatre-vingt-dix-huit virgule cinq) pour cent du capital social de UK 5;
- 98.500 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents) actions (les Actions CSC SAS) dans CSC SAS, une société constituée et existant sous le droit français, ayant son siège social au Immeuble Le Balzac, 10 Place des Vosges, 92072 Paris La Défense Cedex, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 315 042 770 RCS Nanterre (CSC SAS), lesdites Actions CSC SAS ayant une valeur totale de 1.573.055 EUR (un million cinq cent soixante-treize mille cinquante-cinq euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,5 (quatre-vingt-dix-huit virgule cinq) pour cent du capital social de CSC SAS;
- 2.090.663 (deux millions quatre-vingt-dix mille six cent soixante-trois) actions (les Actions CSC Continuum) dans CSC Continuum SOCS SAS France "Charenton", une société constituée et existant sous le droit français, ayant son siège social au 14 Place de la Coupole, Axe Liberté, 94220 Charenton Le Pont, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 404 401 861 RCS Créteil (CSC Continuum), lesdites Actions CSC Continuum ayant une valeur totale de 51.102.067 (cinquante-et-un millions cent deux mille soixante-sept euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,5 (quatre-vingt-dix-huit virgule cinq) pour cent du capital social de CSC Continuum;
- 107.218 (cent sept mille deux cent dix-huit) actions (les Actions Balzac Holdco) dans CSC Computer Sciences SNC, une société constituée et existant sous le droit français, ayant son siège social au 10 Place des Vosges, 92072 Paris La Défense Cedex, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 381 902 667 RCS Nanterre (Balzac Holdco), lesdites Actions Balzac Holdco ayant une valeur totale de 214.074.261 EUR (deux cent quatorze millions soixante-quatorze mille deux cent soixante-et-un euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,49 (quatre-vingt-dix-huit virgule quarante-neuf) pour cent du capital social de Balzac Holdco;
- une participation de 98,40 (quatre-vingt-dix-huit virgule quarante) pour cent (l'Apport de CSC VOF) dans CSC Computer Sciences VOF/SNC, une société constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social au Hippo-krateslaan 14, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique, et immatriculée sous le numéro 0451.042.476 RPR Bruxelles (CSC VOF), ledit Apport de CSC VOF ayant une valeur totale de 27.595.116 EUR (vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent seize euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,40 (quatre-vingt-dix-huit virgule quarante) pour cent du capital social de CSC VOF;
- 2.755.368 EUR (deux millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-huit euros) (l'Apport de CSC Portugal) de la valeur d'1 (un) quota (l'Action CSC Portugal) représentant 95 (quatre-vingt-quinze) pour cent du capital social de CSC Computer Sciences (Portugal) Lda, une société constituée et existant sous le droit portugais, ayant son siège social au Lagoas Park Edificio 1, 2740-264 Porto Salvo Oeiras, Portugal, et immatriculée sous le numéro 503948390 (CSC Portugal), ledit Apport de CSC Portugal ayant une valeur totale de 2.755.368 EUR (deux millions sept cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-huit euros) pour les besoins de cet apport en nature;



- 23.742 (vingt-trois mille sept cent quarante-deux) actions (les Actions CSC Espana) dans CSC Espana SA, une société constituée et existant sous le droit espagnol, ayant son siège social au Avenida Diagonal, 545 Pl. 6, Edificio L'Illa, 08029 Barcelone, Espagne, et immatriculée sous le numéro C.i.f. A59425546 (CSC Espana), lesdites Actions CSC Espana ayant une valeur totale de 15.883.075 EUR (quinze millions huit cent quatre-vingt-trois mille soixante-quinze euros) pour les besoins de cet apport en nature et représentant 98,6 (quatre-vingt-dix-huit virgule six) pour cent du capital social de CSC Espana;
- une créance exprimée en GBP d'un montant équivalent en euro à 437.098.130 EUR (quatre cent trente-sept millions quatre-vingt-dix-huit mille cent trente euros) (la Créance UK 2) détenue par l'Associé envers UK 2; et
- une créance exprimée en GBP d'un montant équivalent en euro à 113.245.490 EUR (cent treize millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) (la CS UK/NR) détenue par l'Associé envers CSC Computer Sciences Limited, une société constituée et existant sous le droit britannique, ayant son siège social au Royal Pavilion, Wellesley Road, Aldershot, Hampshire, GU11 1PZ, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00963578.

Les apports en nature d'actions et de créances faits par l'Associé et CSC Allemagne à la Société à l'occasion de la présente augmentation du capital de la Société sont détaillés dans le tableau suivant:

| Apporteur | Parts sociales | Apport | Valeur pour |
|---|--------------------|--------------------------|-----------------|
| | souscrites de la | | les besoins de |
| | Société (valeur | | l'apport en EUR |
| | nominale de 1 EUR) | | |
| CSC Computer Sciences International Inc | 151.849.714 | Actions UK 1 | 151.849.714 |
| | 1.540.321.254 | Actions UK 2 | 1.540.321.254 |
| | 714.272.728 | Actions UK 5 | 714.272.728 |
| | 1.573.055 | Actions CSC SAS | 1.573.055 |
| | 51.102.067 | Actions CSC Continuum | 51.102.067 |
| | 214.074.261 | Actions Balzac Holdco | 214.074.261 |
| | 27.595.116 | Apport CSC VOF | 27.595.116 |
| | 2.755.368 | Apport CSC Portugal | 2.755.368 |
| | 437.098.130 | Créance UK 2 | 437.098.130 |
| | 113.245.490 | CS UK/NR | 113.245.490 |
| Total Computer Sciences International Inc | 3.253.887.183 | N/A | 3.253.887.183 |
| CSC Deutschland Solutions GmbH | 15.883.075 | CSC Espana | 15.883.075 |
| | | Shares | |
| Total CSC Deutschland Solutions GmbH | 15.883.075 | N/A | 15.883.075 |
| Total | 3.269.770.258 | N/A | 3.269.770.258 |

Lesdits apports en nature, d'un montant total de 3.269.770.258 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit euros), devront être alloués au compte du capital social nominal de la Société.

La valeur desdits apports faits par l'Associé a été attestée au notaire instrumentaire au moyen du bilan de l'Associé à la date du 8 décembre 2009, signé pour approbation par l'organe de direction de l'Associé qui indique, pour les besoins de ces apports d'actions et de créances apportées à la Société par l'Associé (comme décrit dans le tableau ci-dessus), que la valeur des apports équivaut au moins à 3.253.887.183 EUR (trois milliards deux cent cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois euros).

La valeur dudit apport fait par CSC Allemagne a été attestée au notaire instrumentaire au moyen du bilan de CSC Allemagne à la date du 3 décembre 2009, signé pour approbation par l'organe de direction de CSC Allemagne qui indique, pour les besoins de cet apport des Actions CSC Espana apportées à la Société par CSC Allemagne (comme décrit dans le tableau ci-dessus), que la valeur de l'apport équivaut au moins à 15.883.075 EUR (quinze millions huit cent quatre-vingttrois mille soixante-quinze euros).

Il résulte également en essence d'un certificat émis par l'Associé en date du 8 décembre 2009 en relation avec les actions apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:

- 1. l'Associé est propriétaire des actions ou, le cas échéant, des participations apportées à la présente Assemblée;
- 2. lesdites actions ou, le cas échéant, les participations ont été entièrement libérées;
- 3. l'Associé peut prétendre auxdites actions ou, le cas échéant, aux participations et possède le pouvoir d'en disposer;
- 4. lesdites actions ou le cas échéant, les participations, ne font pas l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou droit de jouissance sur les actions ou le cas échéant, les participations, et les actions ou le cas échéant, les participations, ne font l'objet d'aucune saisie;



- 5. il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne quelconque pourrait avoir le droit de se voir attribuer les actions ou, le cas échéant, les participations;
- 6. conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la société concernée, lesdites actions ou, le cas échéant, les participations, sont librement cessibles;
- 7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable à la suite de cet apport en nature des actions ou le cas échéant, des participations, seront effectuées à l'issue de la présente Assemblée; et
 - 8. les actions ou le cas échéant, les participations, sont estimées à au moins la valeur indiquée dans le tableau ci-dessus.
- Il résulte également en essence d'un certificat émis par l'Associé en date du 8 décembre 2009 en relation avec les créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:
 - 1. l'Associé est propriétaire des créances apportées à la présente Assemblée;
 - 2. l'Associé peut prétendre auxdites créances et possède le pouvoir de disposer des créances;
- 3. les dites créances ne font pas l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit d'acquérir un droit de gage ou de jouissance sur les créances et les créances ne font l'objet d'aucune saisie;
- 4. conformément à la loi en vigueur et aux dispositions contractuelles par lesquelles les créances sont régies, lesdites créances sont librement cessibles;
- 5. toutes les formalités requises à la suite de cet apport en nature des créances en vertu de la loi applicable et des dispositions par lesquelles les créances sont régies seront effectuées à l'issue de la présente Assemblée; et
 - 6. les créances sont estimées à au moins la valeur indiquée dans le tableau ci-dessus.
- Il résulte également en essence d'un certificat émis par CSC Allemagne en date du 8 décembre 2009 en relation avec les actions apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:
 - 1. le Souscripteur est propriétaire des Actions;
 - 2. lesdites Actions ont été entièrement libérées;
 - 3. le Souscripteur peut prétendre auxdites Actions et possède le pouvoir d'en disposer;
- 4. les Actions ne font pas l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou droit de jouissance sur les Actions et les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
- 5. il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer les Actions;
 - 6. conformément à la loi espagnole et aux statuts de CSC Espana, lesdites Actions sont librement cessibles;
- 7. toutes les formalités requises par le droit espagnol à la suite de cet apport en nature des Actions seront effectuées à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de Luxco devant avoir lieu le 8 décembre 2009 ou aux alentours de cette date; et
- 8. les Actions sont estimées à au moins 15.883.075 EUR (quinze millions huit cent quatre-vingt-trois mille soixante-quinze euros).

Il résulte en outre de certificats émis par la Société en date du 8 décembre 2009 en relation avec les actions et créances apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus que les actions et les créances ont une valeur au moins équivalente aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Tous les certificats auxquels il est fait référence ci-dessus sont dénommés les Certificats.

Les dits bilans et les dits Certificats, après avoir été signés ne variatur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions et toutes les créances apportées tel que décrit ci-dessus sont par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant:

| ASSOCIÉS | PARTS SOCIALES |
|--|----------------|
| CSC Computer Sciences International Inc. | 3.253.899.683 |
| CSC Deutschland Solutions GmbH | 15.883.075 |
| TOTAL | 3.269.782.758 |

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 3.269.782.758 EUR (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit euros) représenté par 3.269.782.758 (trois milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg ou de BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 6.000.- (six mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. STEINMETZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54986. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010014992/498.

(100008682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Bivange Lotissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.021.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010016066/14.

(100009905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Sonnys S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 142.919.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016069/15.

(100009536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Hoen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 103, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.292.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016072/15.

(100009541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Schetralux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 13.333.

Les comptes annuels au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016073/15.

(100009542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Hôtel Français S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 59.226.

Les comptes annuels au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016074/15.

(100009545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Garage Norbert BESTGEN, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.080.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016076/11.

(100009555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

T.E.S. Log. S.A., Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016075/15.

(100009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Rock Buildings Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 103.255.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016077/13.

(100009556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

J.A.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 50.056.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016144/14.

(100009579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Epicerie Place de France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010016145/13.

(100009736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gabriel Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.415.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 138.875.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 Décembre 2009 que Angel Reserve GmbH, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Francfort, Allemagne, inscrite au local court of Frankfurt/M sous le numéro HRA 44787; a transféré 5.036.457 parts sociales de Catégorie B de la société Gabriel Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138 875, à Gabriel Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138 876.

Les associés de la société sont désormais:

| Associés | Catégorie de parts sociales | Nombre de parts sociales |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Gabriel Holdings S.à. r.l. | Α | 127.350.000 |
| Angel MEP GmbH & Co. Kg | В | 9.113.543 |
| Gabriel Holdings S.à. r.l. | В | 5.036.457 |
| Total | | 141.500.000 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010016241/28.

(100009690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Encore Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.262.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Encore Plus Properties I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Encore Trier S.à r.l." (hereinafter "the Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.262, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 215 of 31 January 2006. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 11 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 143 of 8 February 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Mr William Gilson, born on 17 April 1968 in Bridgnorth, United Kingdom, residing at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«Encore Plus Properties I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le décembre 2009

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «Encore Trier S.à.r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.262, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 31 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 8 février 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;



- Monsieur William Gilson, né 17 avril 1968 à Bridgnorth, Royaume Uni, demeurant au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16247. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014420/101.

(100008280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

FZ Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 53.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme Pour FZ PEINTURES, S.à r.l. Fideco Luxembourg S.A. Signature

Référence de publication: 2010016040/13.

(100009627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

ANDREAS DEMMEL

MANAGER

Référence de publication: 2010016051/16.

(100009936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Andante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 75.948.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010016061/9.

(100010199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 29 décembre 2009 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de:

- 96 actions de Commanditaire de classe A,
- 1.160 actions de Commanditaire de classe B,
- 35 actions de Commanditaire de classe C.
- 378 actions de Commanditaire de classe F.
- 21 actions de Commanditaire de classe H.
- 195 actions de Commanditaire de classe I,
- 180 actions de Commanditaire de classe I,
- 2.185 actions de Commanditaire de classe L,
- 272 actions de Commanditaire de classe O, et
- 20 actions de Commanditaire de classe F

conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Les dites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour dépôt au registre du commerce et des sociétés et publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE 2007 S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016242/28.

(100009794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Seril, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.575.

L'an deux mille neuf, le 18 décembre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

A COMPARU:

La société BERBERIS S.A., société anonyme, constituée et établie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.319, ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de "SERIL" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.575, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire alors de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 124 du 1995.



L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.
- Que ladite société a actuellement un capital social de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatrecent soixante-sept euros et soixante-deux cents) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 247,8935 (deux cent quarante-sept euros virgule huit mille neuf cent trente-cinq) chacune entièrement souscrites et libérées.
 - Que l'ordre du jour est le suivant:
 - 1) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner le teneur suivante:
- " Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social";

- 2) Suppression de la désignation de la valeur nominale des 5.000 actions actuellement émises;
- 3) Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.204.467,62 (un million deux cent quatre mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents), afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) à EUR 35.000,-(trente-cinq mille euros), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable a due concurrence et remboursement a l'actionnaire unique du montant de la réduction;
- 4) Echange des 5.000 actions émises sans désignation de valeur nominale contre émission et création de 3.500 (trois mille cinq cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune;
 - 5) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune";
- 6) Refonte complète des statuts pour leur donner la version coordonnée jointe en annexe à la procuration à donner par l'actionnaire unique;
 - 7) Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire Unique, après avoir constaté qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la décision à prendre ci-après, décide de modifier l'objet social de la société ainsi que l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.



En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social"

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et de remplacer les 5.000 (cinq mille) actions actuellement émises d'une valeur nominale de EUR 247,8935 (deux cent quarante-sept euros virgule huit mille neuf cent trente-cinq) par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.204.467,62 (un million deux cent quatre mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable de chaque action à due concurrence et par remboursement à l'actionnaire unique du montant de la réduction, pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 (un million deux trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) à un montant de EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, le but étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

L'Actionnaire Unique prend acte que la présente réduction de capital est soumise aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique, après avoir constaté que suite à la réduction de capital délibérée ci-dessus, le pair comptable de chaque action s'élève à EUR 7.- (sept euros), décide d'échanger les 5.000 (cinq mille) actions actuellement émises sans désignation de valeur nominale contre l'émission et la création de 3.500 (trois mille cinq cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-avant, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5. des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune";

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder comme suit à une refonte complète des statuts afin de les adapter aux résolutions prises ci-dessus et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SERIL" (ci-après "la Société ").
 - Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-



pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration



se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances ou par le président, ou en son absence, par le vice-président ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.



Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 17. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

Année sociale - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charge, sous quelle forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2009. LAC/2009/56621. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2010014990/304.

(100008302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Home Design Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 132.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour HOME DESIGN IMMOBILIERE Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016039/13.

(100009624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Extraits des résolutions prises par les associés de la Société le 19 janvier 2010:

- 1) Révocation avec effet immédiat de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B-65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, en tant que commissaire aux comptes de la Société.
- 2) Nomination de Mr. Ganash Lokanathen, employé privé, né le 05 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), ayant son adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016244/16.

(100009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

In the year two thousand and nine, on the 14 th of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held a meeting of the shareholders of Alpina Real Estate GP II S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg on 13



September 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 8 October 2007 number 2231 page 107059, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131703 and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The meeting is opened at by Me François Lerusse, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.
- II.- It appears from the attendance list, that the two (2) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to amend the definition of "ALPINA SCA" in the Preliminary Chapter Definitions of the Articles in order to take into consideration the change of the corporate name of Alpina Real Estate Fund SCA into Alpina Real Estate Company SCA;
- 2. Decision to insert the definition of "ALPINA II SCA" in the Preliminary Chapter Definitions of the Articles as follows:
- "ALPINA II SCA" means ALPINA REAL ESTATE COMPANY II SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions)."
 - 3. Decision to amend the object clause of the Company in order to include ALPINA II SCA as follows:

" 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of ALPINA SCA and ALPINA II SCA and, in that capacity, the Company may manage ALPINA SCA and ALPINA II SCA and decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of ALPINA SCA and ALPINA II SCA, such activity being more fully defined in the articles of incorporation of ALPINA SCA and ALPINA II SCA. The Company may enter into investment management and investment advisory agreements and into any other contract that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out its functions.
- 3.2 The Company may furthermore take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, manage and develop them; grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
- 3.3 The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.
- 3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."
 - 4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend the definition of "ALPINA SCA" in the Preliminary Chapter - Definitions of the Articles, which shall now read as follows:

"ALPINA SCA" means ALPINA REAL ESTATE COMPANY SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions)."

Second resolution

The meeting of the shareholders resolves to insert the definition of "ALPINA II SCA" in the Preliminary Chapter - Definitions of the Articles, which shall read as follows:



"ALPINA II SCA" means ALPINA REAL ESTATE COMPANY II SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions)."

Third resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend the object clause of the Company, which shall now read as follows:

" 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is to act as general partner (actionnaire gérant commandité) of ALPINA SCA and ALPINA II SCA and, in that capacity, the Company may manage ALPINA SCA and ALPINA II SCA and decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of ALPINA SCA and ALPINA II SCA, such activity being more fully defined in the articles of incorporation of ALPINA SCA and ALPINA II SCA. The Company may enter into investment management and investment advisory agreements and into any other contract that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out its functions.
- 3.2 The Company may furthermore take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, manage and develop them; grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
- 3.3 The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.
- 3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately [**] Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le 14 décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée des actionnaires de Alpina Real Estate GP II S.A. (la "Société") une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 8 octobre 2007 numéro 2231 page 107059, ayant son siège social au 13 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.131703 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte par Me François Lerusse, avocat, ayant son adresse à Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme Secrétaire Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration ne varietur, une fois signées par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.



- II.- Il ressort de la liste de présence que les deux (2) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1. Décision de modifier la définition de "ALPINA SCA" dans le Chapitre Préliminaire Définitions des Statuts pour prendre en considération le changement de dénomination sociale de Alpina Real Estate Fund SCA en Alpina Real Estate Company SCA.
- 2. Décision d'insérer la définition de "ALPINA II SCA" dans le Chapitre Préliminaire Définitions des Statuts, comme suit:
- "ALPINA II SCA" signifie ALPINA REAL ESTATE COMPANY II SCA, une société en commandité par actions constituée au Luxembourg;
 - 3. Décision de modifier la clause d'objet de la Société comme suit:

" 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'Actionnaire gérant commandité de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA et, en cette qualité, la Société peut gérer ALPINA SCA et de ALPINA II SCA et décider des objectifs, politiques et restrictions d'investissement et de l'organisation de la gestion et des affaires de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA, ces activités étant définies plus en détail dans les statuts de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA. La Société peut conclure des accords de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire, utile ou reconseillé pour la conduite de ses fonctions.
- 3.2 La Société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par la voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment, d'acquérir des brevets et autorisations, de les gérer et de les développer, de fournir aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, crédit, avances ou garanties, de prêter des fonds à ses filiales ou à toute autre société, en ce compris les bénéfices de tout emprunt et/ou émission de titres de dettes. Elle peut également donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut encore donner en garantie, transférer, grever, ou octroyer des garanties sur tout ou partie de ses avoirs par d'autres moyens, et entreprendre toute opération directement ou indirectement liée à son objet.
- 3.3 La Société peut conclure des emprunts et réunir des fonds dans le cadre des objectifs listés ci-dessus, notamment mais pas uniquement, par l'émission de titres, d'obligations, et autres instruments de dette ou titres de dette.
- 3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."
 - 1. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la définition de "ALPINA SCA" dans le Chapitre Préliminaire - Définitions des Statuts qui sera dorénavant lue comme suit:

"ALPINA SCA" signifie ALPINA REAL ESTATE COMPANY SCA, une société en commandité par actions constituée au Luxembourg;

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer la définition de "ALPINA II SCA" dans le Chapitre Préliminaire - Définitions des Statuts qui sera dorénavant lue comme suit:

"ALPINA II SCA" signifie ALPINA REAL ESTATE COMPANY II SCA, une société en commandité par actions constituée au Luxembourg;

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la clause d'objet de la Société qui sera dorénavant lue comme suit:

" 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet d'agir en qualité d'Actionnaire gérant commandité de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA et, en cette qualité, la Société peut gérer ALPINA SCA et de ALPINA II SCA et décider des objectifs, politiques et restrictions d'investissement et de l'organisation de la gestion et des affaires de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA, ces activités étant définies plus en détail dans les statuts de ALPINA SCA et de ALPINA II SCA. La Société peut conclure des



accords de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire, utile ou reconseillé pour la conduite de ses fonctions.

- 3.2 La Société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par la voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment, d'acquérir des brevets et autorisations, de les gérer et de les développer, de fournir aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, crédit, avances ou garanties, de prêter des fonds à ses filiales ou à toute autre société, en ce compris les bénéfices de tout emprunt et/ou émission de titres de dettes. Elle peut également donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut encore donner en garantie, transférer, grever, ou octroyer des garanties sur tout ou partie de ses avoirs par d'autres moyens, et entreprendre toute opération directement ou indirectement liée à son objet.
- 3.3 La Société peut conclure des emprunts et réunir des fonds dans le cadre des objectifs listés ci-dessus, notamment mais pas uniquement, par l'émission de titres, d'obligations, et autres instruments de dette ou titres de dette.
- 3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement trois mille Euro.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du mandataire des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LERUSSE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54514. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010014978/207.

(100008791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Financière C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 140.370.

Extraits des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 janvier 2010:

- 1) Révocation avec effet immédiat de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B-65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, en tant que commissaire aux comptes de la Société.
- 2) Nomination de Mr. Ganash Lokanathen, employé privé, né le 05 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), ayant son adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010016249/17.

(100009917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Lombard Odier Recovery Convertible Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration des 6 et 7 octobre 2009

En date du 6 et 7 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick ODIER, avec effet au 6 octobre 2009, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
 - d'accepter la démission de Monsieur Philip BOLTON, avec effet au 6 octobre 2009, en qualité d'Administrateur.
- d'élire Monsieur Alexandre MEYER en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, avec effet au 6 octobre 2009, en remplacement de Monsieur Patrick ODIER.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010016250/20.

(100009933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.àr.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 130.857.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission adressée par Monsieur Mark Hamper au conseil de gérance de la Société que Monsieur Mark Hamper a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.àr.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016248/16.

(100009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Extraits des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 janvier 2010

- 1) Révocation avec effet immédiat de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B-65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, en tant que commissaire aux comptes de la Société.
- 2) Nomination de Mr. Ganash Lokanathen, employé privé, né le 05 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), ayant son adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016245/17.

(100009903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck